



CONSEIL MUNICIPAL DU 17 MAI 2022

Le dix-sept mai deux mille vingt-deux à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi en mairie, après convocation en date du 11 mai 2022, sous la présidence de Monsieur ROBERT Jean-Claude, Maire de Mailly-Le-Camp

Membres présents : BESSE Flavie, BOSSAT Thierry, BRACQ Catherine, CUSATI Adrien, FOY Virginie, GUILLEMAILLE Philippe, MICHONNEAU Philippe, MORETTI Angelo, REMY Laurence, SAUTIERE Virginie, TRIBOU Arnaud

Membres absents excusés :

BEQUET Christophe ayant donné pouvoir à TRIBOU Arnaud

LAMBERT Patricia ayant donné pouvoir à ROBERT Jean-Claude

REMY Dominique ayant donné pouvoir à REMY Laurence

GUILLEMAILLE Lucie ayant donné pouvoir à GUILLEMAILLE Philippe

Membres absents : QUINZIN Eric, AUZOUX Agnès

Secrétaire : CUSATI Adrien

ORDRE DU JOUR :

Budget annexe lotissement les Vignattes : vente du lot n°8

Le conseil municipal décide de répondre favorablement à la demande de Monsieur et Madame COLLAVINI Thomas et Julie. Il autorise le maire à signer tout document se rapportant à leur vendre le lot n°8 d'une superficie de 648 m2, parcelle cadastrée section XI n°104, pour un montant de 16 200 € TTC.

Voix Pour	Voix Contre	Abstention
16	0	0

Projet d'acquisition des parcelles cadastrées section AE n°70 et AE n°71

Le conseil municipal décide d'accepter la proposition de M Bernard MAUREL et décide d'acquérir les parcelles cadastrées section AE n°70 d'une superficie de 844 m2 et AE n°71 d'une superficie de 992 m2 de terrain pour un montant de 40 000 € hors frais de notaire au titre de réserve foncière. Les crédits nécessaires sont inscrits au compte 2111 du budget 2022. Le maire est autorisé à signer tout document se rapportant à l'exécution de cette décision.

Voix Pour	Voix Contre	Abstention
16	0	0

Enfouissement du réseau public de distribution d'électricité, des installations de communications électroniques et renforcement de l'installation communale d'éclairage public place du Centre

Le conseil municipal décide de retenir la proposition du Syndicat départemental d'Énergie de l'Aube (SDEA) pour les travaux d'enfouissement de réseau de distribution d'électricité, des installations de communication électronique, des installations de communications électroniques et renforcement de l'installation communale d'éclairage public dans le cadre des travaux de la Place du Centre.

Le fonds de concours inscrit au budget 2022 au compte 204 est estimé à 16 500 €.

Voix Pour	Voix Contre	Abstention
16	0	0

Eclairage public : remplacement des luminaires actuels par des plateaux leds

Pour réaliser des économies d'énergie sur l'éclairage public, il est proposé de procéder au remplacement des 137 sources lumineuses des luminaires existants par des plateaux leds.

Le conseil municipal retient la proposition de prestation du SDEA avec un reste à charge pour la commune de 22 500 € (50%).

Le retour sur investissement est estimé à 5 ans et demi soit une économie de fonctionnement de 4 090 € par an.

Voix Pour	Voix Contre	Abstention
16	0	0

Travaux de voirie Impasse de la gendarmerie : choix du maître d'œuvre

Après consultation,

La proposition du cabinet ACI3 de 2 600 € HT, moins disante, est retenue pour assurer la prestation de maîtrise d'œuvre des travaux de voirie et création d'un parking dans l'impasse derrière la gendarmerie

Voix Pour	Voix Contre	Abstention
15	1	0

Crèche l'Envol : augmentation du nombre de places d'accueil

1/ Le conseil municipal approuve le principe de création de 4 places nouvelles d'accueil à la crèche l'Envol à compter du 1^{er} septembre 2022. Il charge le Maire de demander la modification de l'agrément auprès des services de la PMI

2/ Des modifications de postes sont nécessaires à cet effet pour assurer un accueil règlementaire et de qualité :

- Créer un emploi d'agent de crèche à temps complet (filière animation)
- Porter le temps de travail de l'adjoint technique à temps complet au lieu de 27h30 hebdomadaires
- Créer un poste à mi-temps (filière animation, filière auxiliaire de puériculture)
- Modification du poste d'agent de crèche à temps complet existant (filière)

3/ Le conseil municipal décide de réaliser les investissements nécessaires à ce service supplémentaire. Les dépenses (machine à laver, sèche-linge, lits, structure extérieure...) sont estimées à 11.000 €. 80 % de ces dépenses seront prises en charge par la Caisse d'Allocations Familiales de l'Aube dans le cadre du dispositif de soutien à l'investissement pour création de places nouvelles

Voix Pour	Voix Contre	Abstention
16	0	0

SPL XDemat : répartition des actionnaires et autorisation au représentant de voter ladite répartition

Le conseil municipal, après exposé,

- Approuve la nouvelle répartition du capital social de la société publique locale dénommée SPL-Xdemat, divisée en 12 838 actions dont 51% pour le département de l'Aube, 24% pour les communes et communautés de communes et 25 % réparties sur les autres départements (Aisne, Ardennes, Marne, Haute-Marne, Meurthe-et-Moselle, Meuse et Vosges).

- Donne pouvoir au Maire pour voter cette nouvelle répartition lors de la prochaine Assemblée générale de la SPL-Xdemat

Voix Pour	Voix Contre	Abstention
16	0	0

Sécurisation du parc informatique par la mise en place d'un firewall

Le conseil municipal approuve le principe de sécurisation informatique de la commune et décide de retenir la proposition d'Orange pour l'acquisition et la mise en place d'un pare-feu.

La dépense d'investissement de 2.859.80 € sera inscrite au compte 2188 du budget 2022.

Le coût de maintenance annuelle de 96,62 € sera inscrit en section de fonctionnement.

Voix Pour	Voix Contre	Abstention
16	0	0

Jurés d'assises 2023 : tirage au sort

Le conseil municipal a procédé à l'établissement de la liste préparatoire des jurés d'assises pour l'année 2023 en tirant au hasard 6 personnes sur la liste électorale de la commune.

Questions diverses

Mme Anne-Marie THILL, mieux connue sous son nom d'autrice Marianne Deliht et fondatrice de l'association les Renards'O a rendu compte des avancées de son concept la « conserve d'Amour » (un emplacement en forme de cœur apposé sur le corps de la « conserve d'amour » contient le parfum de la maman ou du papa). Ce projet avait reçu le soutien de la commune par l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 1 000 € cette année.

Les recettes des ventes de la peluche et de son livre au prix de 25 € sont destinées à aider les enfants handicapés, hospitalisés ou séparés de leurs parents.

La réservation est possible à la librairie-presse Cornu de Mailly-le-Camp ou par courriel à l'association : lesrenardso@orange.fr

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est déclarée close à 21h10 mn

Vu par Nous, ROBERT Jean-Claude, Maire de MAILLY LE CAMP pour être affiché à la porte de la Mairie, conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Maire,
Jean-Claude ROBERT

